

26^{ème} exposition de CHAMBERY - 12 au 14 décembre 2014
Exposition internationale – Concours national de la SNC
DECLARATION D'INSCRIPTION CLOTURE DES INSCRIPTIONS mardi 28 octobre 2014



NOM : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville : ☎
E-mail :

A renseigner obligatoirement (l'organisation du délogement en sera facilitée)

Les animaux seront amenés par: ☐ L'exposant ☐ Groupage
et ☐ Repris par l'Exposant ☐ Repris par Groupage

ATTENTION : LES RETOURS PAR TRANSPORTEUR (Sernam, Express...) NE SERONT PAS ASSURES

Responsable du groupage :

Participants au groupage :

Décompte des droits d'inscription

Catégories	Nombre	Prix	Total
Unité Poule soie (grande race et naine) – Pékin - Cochin		4,50 €	
Unité pigeon et tourterelle (exposant non membre de la SNC)		4,50 €	
Unité pigeon et tourterelle (membre de la SNC à jour de cotisation 2014)		3,50 €	
Volière pigeons et tourterelles (exposant non membre de la SNC)		18 €	
Volière pigeons et tourterelles (membre de la SNC à jour de cotisation 2014)		14 €	
Volière de volailles grandes races, naines, palmipèdes (1/6 - 1/5)		10 €	
Parquet-Trio de volailles grandes races, naines, palmipèdes (1/2 - 1/3 – 1/4)		8 €	
Volière-Parquet-Trio-couple d'oiseaux de parc (faisans, paon, dindons)		Gratuit	
Couple Palmipèdes d'ornement		6 €	
Unité volaille (autres que Poule soie, Pékin, Cochin), palmipède domestique et d'ornement, oiseau de parc et d'ornement, lapin, cobaye.		3,50 €	
Cages annexes (échanges..., hors jugement) 1 seul animal par cage		2 €	
Catalogue – Palmarès repiqué (8 €) – Frais secrétariat (2 €)		10 €	10 €
TOTAL			

Facultatif : Offre d'une récompense pour un lauréat de l'exposition

Offert par :

indiquer le nom du donateur (individuel ou association)

20 €

**Attention : Les couples de Volailles ainsi que les couples de Pigeons ne sont pas autorisés - N'utiliser qu'une ligne par lot engagé
INDIQUER AVEC PRECISION LA RACE ET LA VARIETE**

CETTE FEUILLE D'INSCRIPTION DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNEE DU CERTIFICAT DE VACCINATION (pour les oiseaux)

❖ Cette déclaration est à envoyer à: Philippe HUDRY, Verlioz, 73100 TREVIGNIN.

Tel. : 06 63 83 00 32 E-mail : hudry@orange.fr

❖ Les chèques doivent être libellés à l'ordre de "La Savoyarde d'Aviculture".

Fait à le

Signature :

Quels repas souhaitez-vous prendre sur place ?

*Afin de faire une estimation du nombre de repas à prévoir,
merci de cocher les repas que vous souhaitez prendre au restaurant de l'exposition*

- | | |
|--|--|
| ☐ Jeudi midi | ☐ Jeudi soir |
| ☐ Vendredi midi | ☐ Vendredi soir |
| ☐ Samedi midi | ☐ Dimanche midi |

Réservation pour la Soirée des éleveurs samedi soir

Merci de compléter ci-dessous et de joindre le chèque de la Soirée, **différent de celui des inscriptions de vos animaux**,
à l'ordre de la Savoyarde d'Aviculture

..... x 27 € = €

Nombre de places

V : volière	C : couple
P : parquet	M : mâle
T : trio	F : femelle

V : volière	C : couple
P : parquet	M : mâle
T : trio	F : femelle

Préciser obligatoirement Adulte (pour les
sujets nés en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013)
ou Jeune (pour les sujets nés en 2014)

Pour les Volailles
Cocher la case correspondante
GR : Grandes Races – RN : Races Naines

[illegible]

26^{ème} EXPOSITION D'AVICULTURE DE CHAMBERY
EXPOSITION INTERNATIONALE DU 12 AU 14 DECEMBRE 2014

INFORMATIONS PRATIQUES

L'exposition se déroule au Parc des Expositions de Chambéry, ZI de Bissy, 73000 CHAMBERY, dans 2 halls de 2500 m². Tous les animaux seront logés, dans la mesure du possible sur un seul niveau. Ils disposeront d'eau et de nourriture dans les cages à leur arrivée.

Accès très facile, repéré par un fléchage conséquent, installé par la Municipalité : suivre "**SAVOIE NATURE**" ou "**PARC DES EXPOSITIONS**" ou "**Le Phare**". Un grand parking se situe devant les portes des halls d'exposition.

Le Centre-Ville se situe à proximité. Un service de bus le dessert toutes les 10 minutes.

REPAS : Vous pourrez prendre vos repas sur place jeudi midi, jeudi soir, vendredi midi, vendredi soir, samedi midi et dimanche midi. Entrée, plat garni, fromage, dessert : 16 €.

SOIREE DES ELEVEURS : Samedi Soir. **Sur réservation**. 27 €. Apéritif – Entrée – Plat chaud - fromage et dessert – café. Soirée dansante avec orchestre. Coupon de réservation sur la feuille d'inscription ou à réserver avant le 1^{er} décembre.

HEBERGEMENTS : Liste des Hôtels se trouvant à proximité de l'exposition. Les réservations sont laissées aux soins des participants. Office du Tourisme de Chambéry : *Chambéry Tourisme & Congrès* 5bis place du Palais de Justice, 73000 Chambéry. Tél : 04 79 33 42 47 Fax : 04 79 85 71 39 Site Internet : www.chambery-tourisme.com

Hôtels proches du Parc des Expositions.

Best Western – Alexander Parc *** Tél : 04 79 68 60 00
Les Princes *** Tél : 04 79 33 45 36
Art Hôtel ** Tél : 04 79 62 37 26
Campanile ** Tél : 04 79 25 98 98
Hôtel B&B ** Tél : 08 92 78 80 28

Best Hôtel ** Tél : 04 79 85 76 79
Brit Hôtel ** Tél : 04 79 84 54 44
Fasthotel ** Tél : 04 79 69 68 68
Première Classe Tél : 08 92 70 71 85
Ibis Budget Tél : 08 92 68 31 73

ORGANISATION DU DELOGEMENT : L'ensemble des animaux pourront être délogés à partir de 14h30. Les feuilles de délogement, sur lesquelles figureront les animaux vendus seront fournies aux exposants pour un délogement méticuleux, dans le calme. Les ventes seront payées dimanche après midi sur présentation de la feuille de délogement.

LISTE DES CHAMPIONNATS : **Championnat d'Europe** de la Poule soie, **Championnat d'Europe et de France** des volailles Pékin et Cochin. **Championnat de France** des palmipèdes domestiques (APADOM) et du lapin de Vienne. **Concours national de la SNC**. **Championnat de France** : Romain (+ rencontre franco-italienne), Lahore, Pigeon de beauté Allemand, Carrier, Pigeons Poule, Boulants nains (Brunner, Pigmy, Amsterdam), Boulant Anglais, Boulant Français, Frisé, Tourterelle. **Coupe de France** : Montauban, Alouette de Cobourg, Lynx, Pigeons d'origine italienne, Modena, Frisé, Queue de paon indien, Cravaté Italien, Cravatés toutes races. **Championnat régional** : Mondain, Pigeons de couleur. **Prix spécial** : Cauchois, Tête colorée de Brive, Gier, Manotte d'Artois, Revellois, Roubaisien, Texan, Ling, Dragon, Capucin, Capucin Hollandais, Queue de paon, Boulant illois, Tambours, Pigeons de races ibériques, Culbutant Lillois, Krymka.

26^{ème} EXPOSITION D'AVICULTURE DE CHAMBERY - Internationale

Organisée par la Savoyarde d'Aviculture du 12 au 14 décembre 2014
au Parc des Expositions de Chambéry

Championnats : voir le document « infos pratiques »

Art 1: L'exposition est régie par le règlement général des expositions, complété par le présent règlement. L'exposition est ouverte à tous les éleveurs de Pigeons et Tourterelles pour des sujets de race pure. Tous les animaux devront être bagués suivant le règlement en vigueur pour être primés. La limite d'âge est fixée par le règlement de l'Entente Européenne. Seront admis à concourir les sujets des années 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.

Art 2: Droits d'inscription et classement:

La présentation des volailles et des pigeons en couple n'est pas autorisée.

Unité Poule soie, Pékin, Cochin (grande race ou naine) 4,50 €
Volière Volailles (grandes ou naines), palmipèdes (1/6 - 1/5)..... 10,00 €
Parquet, trio, Volailles (grandes ou naines), palmipèdes 8,00 €
Volière, parquet, couple dindons, pintades, paons, faisans..... Gratuit
Couple palmipèdes d'ornement..... 6,00 €
Unité pigeon et tourterelle (exposant non membre de la SNC) 4,50 €
Unité pigeon et tourterelle (membre SNC à jour de cotisation) 3,50 €
Volière pigeon et tourterelle (exposant non membre de la SNC) 18,00 €
Volière pigeon et tourterelle (membre SNC à jour de cotisation). 14,00 €
Unité lapin, cobaye, volaille (autre que Soie, Pékin, Cochin), palmipède et oiseau d'ornement 3,50 €
Frais secrétariat (2€) et Catalogue-Palmarès obligatoire (8€) 10 €
Cage annexe (échanges..., hors jugement) 2 animaux maxi par cage.. 2 €
Ces cages annexes, d'échanges, non jugées, pour rendre service aux éleveurs, sont soumises aux mêmes exigences sanitaires et de fonctionnement de l'exposition et les pigeons devront être identifiés sur la feuille d'enlogement.

Art 3: Inscriptions : Les feuilles d'engagement dûment remplies seront accompagnées d'un chèque bancaire libellé au nom de "la Savoyarde d'Aviculture" et adressés à Philippe HUDRY, Verlioz, 73100 TREVIGNIN. E-mail : hudry@orange.fr. Tél : 06 63 83 00 32. Les inscriptions seront closes au plus tard le 28 octobre 2014. Indiquez obligatoirement la mention ADULTE ou JEUNE. Sans précision, les animaux seront inscrits dans la catégorie Adulte. Les volières peuvent comporter des adultes, des jeunes ou un panachage des deux. Si la volière n'est composée que de sujets de l'année 2014, elle doit être inscrite dans la catégorie jeune. Pour toutes les autres combinaisons et à partir de 1 sujet adulte parmi les 6, elle doit être inscrite dans la catégorie adulte.

Les numéros de bagues des volailles et des pigeons ainsi que les tatouages des lapins devront figurer sur la **feuille d'enlogement** le jour de l'enlogement.

CLOTURE IRREVOCABLE DES INSCRIPTIONS : Mardi 28 octobre 2014

Art 4: Mesures sanitaires : Un contrôle vétérinaire sera effectué dès la réception des animaux. Tout animal déclaré suspect à l'arrivée ou pendant l'exposition sera immédiatement retiré et isolé, sans remboursement des

droits d'inscription. Les exposants devront s'assurer de toutes les garanties sanitaires imposées par les services vétérinaires de leur département.

Un certificat de vaccination établi par un vétérinaire ou la facture d'achat du vaccin accompagnée d'une attestation sur l'honneur signée d'un témoin est indispensable à l'inscription. Les Oiseaux provenant de l'Union Européenne et de la Suisse devront être accompagnés d'un certificat sanitaire pour les échanges intra-communautaires (document fourni par la Savoyarde d'Aviculture avec vos numéros de cages).

Art 5: Toute réclamation devra parvenir au Commissaire Général dans les quinze jours.

Art 6: Calendrier de l'exposition:

Jeudi 11 décembre de 9h à 19h : Réception des animaux
Vendredi 12 décembre à partir de 8h : Opérations du Jury
Samedi 13 décembre de 8h30 à 18h : Ouverture au public
Samedi 13 décembre à partir de 9h : Début des ventes
Dimanche 14 décembre de 9h à 12h : Ouverture au public
Dimanche 14 décembre à 14h30 : délogement de toute l'exposition.

Art 7: Jugement : Les opérations du jury seront faites à huis clos et les jugements seront sans appel. Le juge est souverain dans la catégorie qu'il est chargé de juger. Les juges et élèves juges n'ont pas droit aux Prix dans la classe où ils officient et s'ils participent à la Commission chargée de décerner les Grands Prix ou les titres de Champions.

Art 8: Délogement : Les sujets vendus pourront être retirés immédiatement dans la mesure où leur classe sera suffisamment représentée. Le délogement aura lieu à 14h30h pour l'ensemble de l'exposition.

Art 9: Responsabilité : Le comité prendra toutes les dispositions pour la bonne tenue de l'exposition. Il assurera l'alimentation des animaux et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des vols, mortalités ou dommages. Il garantit que les animaux disposeront dès leur arrivée d'eau et de nourriture.

Art 10: La Savoyarde se réserve le droit de refuser telle ou telle personne en tant qu'exposant, et ce, sans obligation d'en fournir le motif.

Art 11: Acheminement des animaux : Les animaux devront être acheminés ou expédiés de façon à arriver au plus tard le jeudi 11 décembre avant 19h, franco de port et dans des emballages corrects, respectant le bien-être animal à l'adresse suivante :

Exposition d'Aviculture
Parc des Expositions – Avenue du Grand Ariétaz
73000 CHAMBERY

Art 12: Transport : Le transport aller et retour est à la charge des exposants. Il n'y aura pas de retour par transporteur. Tous les animaux devront être repris le dimanche par les exposants ou par des groupages organisés.

Art 13: Vente : Les animaux mis en vente devront comporter le prix sur la feuille d'engagement. Celui-ci sera majoré de 20% et figurera comme tel au catalogue. Toute vente d'animaux exposés doit passer par le bureau des ventes. Les contrevenants seront exclus et interdits dans nos expositions futures.

Art 14: Une carte d'accès strictement personnelle sera remise à chaque exposant et lui permettra de circuler librement dans l'exposition après présentation de ladite carte. Sur demande, une carte sera également éditée pour les conjoints.

Art 15: RECOMPENSES : Il sera décerné les prix suivants :

GP d'Exposition Volailles, GP d'Exposition oiseaux de parc, ornement, palmipèdes, dindons, pintades. GP d'Exposition Lapins, GP d'Exposition Pigeons.

Les Grands Prix dans les catégories suivantes si celles-ci sont méritantes :

Palmipèdes domestiques, dindons, pintades (2)

Palmipèdes et Oiseaux d'ornement

Volailles GR Françaises Volailles GR Etrangères

Volailles Naines Cochin

Poule soie Pékin

Lapins grandes races Lapins races moyennes

Lapins à fourrure Lapins petites races

Lapins races naines Cobayes

Lapin de Vienne

Pigeons de forme français (2) Pigeons de forme étrangers (2)

Pigeons caronculés (2) Pigeons type poule (2)

Pigeons Boulants (2) Pigeons de Couleur (2)

Pigeons Tambours (2) Pigeons de Structure (2)

Pigeons cravatés (2) Pigeons de vol (2)

Tourterelles (2)

Il n'y aura pas de cumul de récompenses pour une même cage, seule la plus haute récompense sera attribuée. Pour les Pigeons, les titres correspondent aux Prix SNC et les récompenses sont celles de la SNC.

Article 16: 3 Grands Prix d'Ensemble (hors Championnats Nationaux) : Volailles, Palmipèdes-domestiques-dindons-pintades-oiseaux d'ornement, Lapins-cobayes.

Ils seront attribués à l'éleveur ayant obtenu la meilleure moyenne sur les cages désignées à l'inscription :

- 6 cages de volailles même race, même variété.
- 6 cages de Palmipèdes domestiques ou dindons-pintades ou oiseaux d'ornement, même race même variété.
- 5 cages de lapins ou cobayes même race, même variété.

Les Grands Prix d'Expo et d'Ensemble, les Grands Prix par catégorie recevront un objet d'artisanat.

Article 17: L'inauguration aura lieu samedi 13 décembre 2014.

Article 18: Tous les exposants, du fait de leur inscription, déclarent adhérer à ce règlement et s'engagent à s'y conformer.

Le Président
Gilles LERALLU

Le Commissaire général
Philippe HUDRY